

# NOTE D'INFORMATION

élaborée à la demande de la  
commission REGI



European Parliament

## Situation économique, sociale et territoriale de la France - La Réunion

La présente note d'information a pour objectif de fournir des informations dans la perspective de la visite à La Réunion, du 17 au 21 septembre 2018, d'une délégation de la commission du développement régional du Parlement européen.

### 1. Présentation de la France et de son système politique et administratif

La France est située en Europe de l'Ouest. Elle possède au sud-ouest une frontière avec l'Espagne et l'Andorre, et à l'est une frontière avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. Au sud, elle a accès à la mer Méditerranée, à l'ouest à l'océan Atlantique et au nord à la Manche. Du fait de son passé colonial, le pays compte, en plus de la France métropolitaine (la partie européenne de la République), plusieurs territoires d'outre-mer qui entretiennent différentes relations avec la métropole. Le territoire de la République française comprend donc:

- la France métropolitaine, divisée en 13 régions et 96 départements (dont la Corse);
- 5 départements et régions d'outre-mer (Département d'outre-mer - DOM; Région d'outre-mer - ROM): la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, La Réunion et Mayotte;
- 5 collectivités d'outre-mer (COM): la Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin;
- 2 territoires au statut spécial: une collectivité «sui generis», la Nouvelle-Calédonie, et un territoire d'outre-mer, les terres australes et antarctiques françaises.

Carte 1: France



Source: Shutterstock

Département thématique des politiques structurelles et de cohésion

Auteur: Marek Kołodzejski

Direction générale des politiques internes

PE 617.483 - septembre 2018

FR




Les cinq départements d'outre-mer, ainsi que Saint-Martin (le territoire français situé dans les Caraïbes), font partie de l'Union européenne (avec le statut de région ultrapériphérique), contrairement aux autres territoires.

La France métropolitaine, également appelée «l'hexagone» en raison de sa forme géographique, a le plus vaste territoire de l'Union européenne. La superficie du pays est de 638 474 km<sup>2</sup>, dont 549 060 km<sup>2</sup> pour la France métropolitaine et 89 414 km<sup>2</sup> pour les territoires d'outre-mer<sup>1</sup>.

Avec plus de 67 millions d'habitants, la France est le deuxième pays le plus peuplé de l'Union, derrière l'Allemagne.

Le paysage de la France métropolitaine est varié et comprend des plaines côtières, des bassins et une série de zones montagneuses telles que les Alpes à l'est (dont le Mont Blanc, le plus haut sommet d'Europe occidentale, qui culmine à 4 810 m), les Pyrénées au sud-ouest et le Massif Central au sud. Il est également façonné par un grand nombre de cours d'eau, dont les principaux sont la Seine (nord), la Loire (ouest et centre), la Garonne (ouest), le Rhône (est) et le Rhin (nord-est).

Tableau 1: Chiffres clés

	France
Drapeau	
Superficie totale	638 474 km <sup>2</sup>
Population (en 2018)	67 221 943
Densité de population (2016) UE-28 (estimation): 117,5 habitants au km <sup>2</sup>	105,5 habitants au km <sup>2</sup>
Langue	Français
Devise	Euro

**Source:** Eurostat

La République française est un État unitaire reposant sur un système semi-présidentiel. La Constitution de 1958 (modifiée plusieurs fois depuis) a introduit un pouvoir exécutif fort, représenté par le Président de la République et le gouvernement, dont le Premier ministre est nommé par le Président. Ce dernier est élu au suffrage direct pour une période de 5 ans. Emmanuel Macron est le président actuel (depuis 2017). Le Premier ministre est Édouard Philippe.

Le Parlement français est composé de deux chambres: l'Assemblée nationale et le Sénat. Les 577 députés de l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct pour un mandat renouvelable de 5 ans. L'Assemblée nationale peut être dissoute par le Président (sauf au cours de la première année après les élections législatives). Depuis 1958, elle a été dissoute cinq fois: en 1962, 1968, 1981, 1988 et 1997. Les élections législatives se déroulent au scrutin majoritaire à deux tours. Les dernières ont eu lieu en 2017.

Les 348 sénateurs sont nommés par un collège électoral (composé des députés, des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers municipaux, etc.) pour un mandat de

<sup>1</sup> Sources: Eurostat

6 ans. La moitié des sièges du Sénat est renouvelée tous les 3 ans. Les dernières élections ont eu lieu en 2017.

Pendant de très nombreuses années, la scène politique a été dominée par deux grands partis:

- les Républicains, appelés auparavant: Union pour un mouvement populaire, membre du groupe PPE et
- le Parti socialiste (PS), membre du groupe S&D.

Toutefois, depuis les élections de 2017, La République en Marche, le nouveau mouvement créé par le Président Emmanuel Macron, occupe une place prépondérante dans le paysage politique français.

Les autres mouvements politiques influents au niveau national sont les suivants:

- Agir, la droite constructive, membre du groupe PPE;
- Génération.s, membre du groupe S&D;
- le Mouvement démocrate (MoDem), membre du groupe ALDE,
- l'Union des démocrates et indépendants (UDI), membre du groupe ALDE;
- la France Insoumise (LFI), membre du groupe GUE/NGL;
- le Parti communiste français (PCF), membre du groupe GUE/NGL,
- Europe Écologie Les Verts (EELV), membre du groupe Verts/ALE,
- le Rassemblement National (appelé auparavant Front National), membre du groupe ENF.

En outre, dans les départements d'outre-mer, les partis et mouvements politiques locaux sont influents au niveau local et sont représentés à l'Assemblée nationale et au Parlement européen.

La France est un des grands acteurs sur la scène internationale. Elle est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, et elle est aussi membre du G7, de l'OTAN, de l'OCDE, de l'OMC et, bien évidemment, de l'Union européenne. La France a exercé la présidence du Conseil en 2008 et exercera cette fonction au premier semestre 2022.

Tableau 2: Synthèse politique

Chef d'État, Président	Emmanuel Macron
Chef du gouvernement, Premier ministre	Édouard Philippe
Ministre chargé de la politique de cohésion	Jacques Mézard, ministre de la Cohésion territoriale
Ministre chargée des collectivités d'outre-mer	Annick Girardin, ministre des Outre-mers
Élections présidentielles	Dernières élections en date: 2017 Prochaines élections: 2022
Élections législatives	Dernières élections en date: 2017 Prochaines élections: 2022
Élections locales	Dernières élections en date: 2015 Prochaines élections: 2021

## 2. Division administrative de la France

La France est un État unitaire ayant une longue tradition de centralisation. Ce n'est qu'en 1982 et 1983 que des réformes ont créé des régions autonomes. Au cours des 35 dernières années, un certain nombre de réformes modernes en matière de décentralisation ont été mises en œuvre. En 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a non seulement modifié

le nombre de régions, mais également apporté des modifications à la répartition des compétences confiées aux autorités locales françaises.

La France est actuellement divisée en 18 régions, dont 13 en France métropolitaine (une d'entre elles, en Corse, dispose d'un statut spécial) et 5 régions d'outre-mer. Ces régions sont ensuite subdivisées en 101 départements, y compris les cinq départements d'outre-mer. Enfin, à la base de l'administration territoriale française se trouvent 35 416 communes<sup>2</sup>. La France est le pays qui compte le plus de communes dans l'Union européenne (environ 40 % des communes de l'Union).

Ces trois niveaux d'administration territoriale jouissent chacun d'une autonomie politique, juridique et financière. Cette autonomie est garantie par la Constitution et assurée par trois éléments:

- un conseil directement élu;
- un président (appelé «maire» dans les communes) élu parmi les membres du conseil;
- un budget propre, arrêté par le conseil et alimenté (au moins en partie) par des ressources propres.

Les élections locales, départementales et régionales se déroulent tous les six ans. Les prochaines élections sont prévues 2021.

Étant donné que la majorité des communes françaises sont de petite taille (plus de 50 % comptent moins de 500 habitants), elles peuvent créer des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui peuvent assumer une partie des compétences communales pour améliorer l'efficacité de leur exercice. Ces établissements publics de coopération intercommunale disposent de leurs ressources propres et exercent les compétences que les communes membres leur ont transférées. En 2017, il existait 1 266 établissements publics de coopération intercommunale de ce type regroupant 35 411 communes<sup>3</sup>. Il existe en outre la Métropole de Lyon qui a un statut spécial. Trois grandes communes, Paris, Lyon et Marseille, sont également subdivisées en arrondissements.

En France, le rôle de chaque niveau d'administration est défini par la loi. La Loi NOTRe a supprimé la clause générale de compétence pour les régions et les départements, mais celle-ci a été conservée pour les communes.

Les régions sont en charge du développement régional (plans régionaux pour le développement économique), de l'aménagement de l'espace (plans régionaux pour l'aménagement du territoire, plans régionaux pour les transports...), de l'éducation (au niveau des lycées et de certaines universités), de la formation professionnelle, de la culture, de la santé et des trains régionaux ainsi que de certains ports et aéroports.

Les départements sont principalement responsables de l'aide sociale: soutien aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux enfants et revenu de solidarité active (RSA). Ils sont également très actifs dans le domaine de la culture, des sports et de l'éducation comme la protection du patrimoine culturel (lorsque l'État n'en est pas le propriétaire), la conservation du patrimoine rural, la gestion des bibliothèques et des archives, la construction et l'entretien des collèges. Les départements sont responsables des routes départementales.

Les communes, créées en 1798, constituent le niveau le plus représentatif de l'autonomie locale. Elles gèrent des activités telles que l'enseignement primaire, l'action sociale (par exemple, la gestion des logements sociaux, des crèches, des foyers-logements...) ou encore telles que le maintien de l'ordre public (police municipale). Les communes sont tenues d'assurer les services minimaux tels que

---

<sup>2</sup> Sources: Les collectivités locales en chiffres 2017, Direction Générale des Collectivités Locales

<sup>3</sup> Ibid.

l'évacuation des eaux usées, le ramassage et le traitement des ordures, la construction et la gestion de cimetières, etc. Elles sont chargées de la mise en place de plans d'aménagement urbain et des réglementations urbaines, ainsi que des routes municipales. En tant que collectivité publique au service de l'État, la commune organise les élections et tient le registre des naissances, des mariages, etc.

### 3. Collectivités françaises d'outre-mer

Conformément à la constitution française, les départements, les régions et les collectivités territoriales d'outre-mer sont les suivants: la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna et la Polynésie française. En outre, les terres australes et antarctiques françaises et Clipperton ont une organisation spéciale. La Nouvelle-Calédonie a un statut temporaire particulier et organisera un référendum sur son éventuelle future indépendance le 4 novembre 2018.

Carte 3: La France et ses collectivités territoriales



La France compte cinq départements d'outre-mer, qui sont en même temps des régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte). En général, ils sont soumis à la même réglementation que les départements et régions de la Métropole. Toutefois, en raison des caractéristiques et contraintes propres à ces collectivités, leur statut peut être adapté. Elles peuvent être habilitées par le statut à définir elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire dans un certain nombre de domaines qui doivent être définis par le statut (à l'exception de La Réunion).

Étant donné que chaque région d'outre-mer couvre exactement le territoire et la population d'un département, un nouveau type de communauté territoriale (dotée d'une assemblée délibérante unique) peut remplacer le département et la région. Actuellement, il existe deux collectivités uniques de ce type en Guyane et en Martinique. La Réunion et la Guadeloupe conservent leur structure de département et de région (DOM-TOM). En 2011, Mayotte est devenue le cinquième département et a un statut similaire à celui de collectivité territoriale unique.

Les cinq départements français d'outre-mer font tous partie de l'Union européenne et ont le statut de régions ultrapériphériques (conformément à l'art. 349 du TFUE).

Les cinq collectivités territoriales d'outre-mer françaises sont : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, les îles de Wallis et Futuna et la Polynésie française. Jusqu'en 2007, Saint-Barthélemy et Saint-Martin faisaient partie du département de la Guadeloupe. Quatre de ces collectivités ne font pas partie de l'UE. Saint-Martin est la sixième région ultrapériphérique française et fait donc partie de l'Union européenne.

#### 4. Situation socio-économique de la France

La France est la sixième économie mondiale (après les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni) et la troisième économie de l'Union européenne<sup>4</sup>. En 2017, le PIB par habitant (en SPA) a atteint 104 % de la moyenne de l'UE-28 et avoisine la moyenne de la zone euro (106 %). La France fait partie des 11 premiers membres de la zone euro et est l'un des acteurs les plus en pointe dans le processus actuel de stabilisation et de réforme de la zone euro.

La France a été relativement moins touchée que les autres États membres de l'Union par la crise économique et financière, en partie du fait d'importants stabilisateurs économiques qui ont limité l'incidence de l'effondrement du commerce mondial sur la France. Le secteur bancaire a lui aussi bien résisté. Toutefois, la crise économique a lourdement pesé sur les finances publiques de la France. Le déficit public est passé de 3,3 % du PIB en 2008 à 7,2 % en 2009. Pour la première fois depuis le début de la crise, la France a pu ramener le déficit public en-dessous du seuil des 3 % du PIB en 2017. La crise a durement frappé le marché du travail et le chômage est passé de 7,4 % en 2009 à 10,4 % en 2016. Pendant quelques années, le chômage des jeunes est supérieur à 24 %.

Tableau 3: Taux de croissance réel du PIB (en %)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
France	-2,9	1,9	2,2	0,3	0,6	1,0	1,1	1,2	2,2
UE	-4,3	2,1	1,7	-0,4	0,3	1,8	2,3	2,0	2,4

Sources: Eurostat

Tableau 4: Déficit et excédent publics (en % du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
France	-7,2	-6,9	-5,2	-5,0	-4,1	-3,9	-3,6	-3,4	-2,6
UE	-2,5	-6,6	-6,4	-4,6	-4,2	-3,3	-3,0	-2,4	-1,7

Source: Eurostat

Tableau 5: Dette publique brute (en % du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
France	83,0	85,3	87,8	90,6	93,4	94,9	95,6	96,6	97,0
UE	60,7	72,7	78,3	81,0	83,7	85,6	86,5	84,5	83,2

Source: Eurostat

<sup>4</sup> Sources: Eurostat

Tableau 6: Taux de chômage (%)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
France	7,4	9,1	9,3	9,2	9,8	10,3	10,3	10,4	10,1
UE	9,0	9,6	9,7	10,5	10,9	10,2	9,4	8,6	7,6

Source: Eurostat

La France possède une industrie forte et prospère dans les domaines des télécommunications, de l'aéronautique et de l'espace, de l'automobile et de l'armement. Son secteur des services est également très dynamique. L'État joue un rôle très important dans l'économie: malgré de grandes campagnes de privatisation dans les années 80 et 90, les dépenses publiques représentent plus de 55 % du PIB et sont parmi les plus élevées des pays de l'OCDE<sup>5</sup>. En 2018, la France occupait le 71<sup>e</sup> place dans l'indice de liberté économique (créé par la Fondation Heritage).

Le pays ayant des ressources énergétiques limitées, il a fortement développé un secteur de l'énergie nucléaire. En 2016, près de 73 % de la production française d'électricité provenait de centrales nucléaires. La France développe également les sources d'énergie renouvelables, qui représentaient près de 18 % de la production d'énergie en 2016<sup>6</sup>.

Le projet ITER («International Thermonuclear Experimental Reactor», réacteur thermonucléaire expérimental international) est situé à Cadarache, en France. C'est le plus grand projet de recherche international après la station spatiale internationale; son objectif est de prouver qu'il est possible de produire de l'énergie commerciale à partir d'une fusion nucléaire sûre.

La France est la première destination touristique au monde. En 2015, plus de 84,5 millions de touristes étrangers ont visité la France métropolitaine (dont 67 % venant de l'Union européenne). Les dépenses des touristes ont atteint 160 milliards d'EUR, soit plus de 7,2 % du PIB français<sup>7</sup>.

La France est le sixième exportateur mondial (le deuxième de l'UE). Les principaux secteurs d'exportation sont: les machines et les équipements de transport, l'aéronautique, le plastique, les produits chimiques, les produits pharmaceutiques et les boissons. Le pays est également le deuxième exportateur de produits agricoles et de vins au monde. Près de 60 % des exportations françaises sont destinées aux États membres de l'UE (principalement vers l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Belgique). Les États-Unis et la Chine<sup>8</sup> sont également d'importants destinataires des exportations françaises.

La France est aussi le cinquième pays importateur au monde, et ses importations proviennent à peu près des mêmes pays que ceux vers lesquels elle exporte. Ses principaux partenaires sont: l'Allemagne, la Chine, l'Italie, la Belgique et les États-Unis<sup>9</sup>.

Depuis 2003, la France affiche systématiquement une balance commerciale déficitaire. Le déficit commercial de la France atteignait 63,4 milliards d'EUR en 2017<sup>10</sup>.

<sup>5</sup> Sources: Indice de liberté économique 2018, disponible sur <http://www.heritage.org>.

<sup>6</sup> Sources: 2016 Review of France's energy policies (Examen 2016 des politiques énergétiques de la France), Agence internationale de l'énergie.

<sup>7</sup> Sources: Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics <http://www.economie.gouv.fr>

<sup>8</sup> Sources: <http://lekiosque.finances.gouv.fr/>

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Ibid.



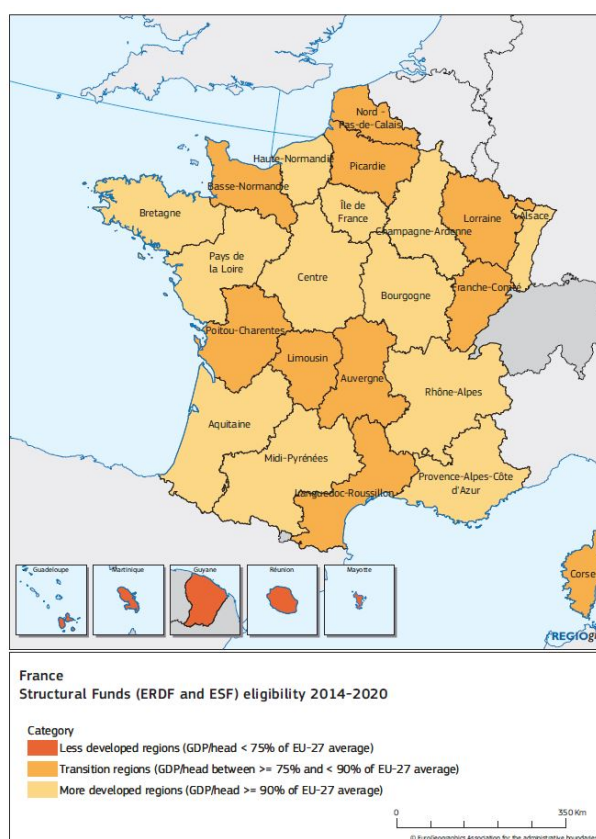
## 5. Politique de cohésion de l'Union européenne en France<sup>11</sup>

Pour la période 2014-2020, le financement total de la politique de cohésion en faveur de la France (FEDER, FSE) s'élève à 15,9 milliards d'EUR (prix courants), dont un total de 310 millions d'EUR en faveur de l'initiative pour l'emploi des jeunes. Le financement spécial pour les régions ultrapériphériques s'élève à 443,3 millions d'EUR. La dotation totale pour les Fonds structurels et d'investissement européens (qui comprennent le FEDER, le FSE, le Feader, le FEAMP et l'IEJ) est d'environ 27 milliards d'EUR.

L'allocation au titre de la politique de cohésion est décrite dans 43 programmes opérationnels (plus 31 programmes opérationnels pour le Feader et le FEAMP)<sup>12</sup>:

- 32 programmes régionalisés cofinancés par le FEDER et le FSE;
- 2 programmes régionalisés cofinancés par le FEDER;
- 2 programmes régionalisés cofinancés par le FSE;
- 5 programmes multirégionaux cofinancés par le FEDER;
- 1 programme national d'assistance technique cofinancé par le FEDER et le FSE;
- 1 programme national pour l'emploi et l'insertion cofinancé par le FSE;
- 1 programme national au titre de l'initiative européenne pour l'emploi des jeunes cofinancé par le FSE.

Carte 4: Politique de cohésion en France (27 régions, situation de 2014)



Source: Commission européenne

<sup>11</sup> La présente section se base principalement sur le site Internet de DG REGIO.

<sup>12</sup> Sources: Accord de partenariat de la France pour la période 2014-2020



Dans le cadre de la politique de cohésion, l'Union européenne apportera:

- 3,41 milliards d'EUR pour les régions moins développées (régions ultrapériphériques: la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, La Réunion et Mayotte);
- 4,25 milliards d'EUR pour les régions de transition (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Basse-Normandie, Lorraine, Franche-Comté, Poitou-Charentes, Limousin, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Corse);
- 6,35 milliards d'EUR pour les régions plus développées (Haute-Normandie, Île-de-France, Champagne-Ardenne, Alsace, Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne, Rhône-Alpes, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes Côte d'Azur);
- 1,09 milliard d'EUR pour la coopération territoriale;
- 443,3 millions d'EUR à titre spécial pour les régions ultrapériphériques;
- 310,2 millions d'EUR en faveur de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Sur ce montant, la contribution du FSE en France représente plus de 6 milliards d'EUR.

Parmi les priorités des Fonds structurels en France, qui sont définies dans l'accord de partenariat, figurent notamment les priorités suivantes:

- Augmenter les investissements privés dans la recherche et l'innovation, en général, et dans l'intensité de connaissance, en particulier;
- Renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises, notamment des PME, et améliorer le transfert de la recherche vers les entreprises;
- Développer l'économie numérique, en particulier les services numériques et les applications informatiques;
- Promouvoir l'esprit d'entreprise, l'accès au financement et les services de pointe aux PME;
- Augmenter le taux d'emploi grâce à des mesures visant à améliorer l'adaptabilité des travailleurs et grâce à des actions en faveur des groupes les plus vulnérables;
- Promouvoir l'adaptabilité des travailleurs et la lutte contre le chômage en améliorant le fonctionnement du service public de l'emploi et en augmentant les investissements dans le capital humain;
- Augmenter le taux d'emploi de groupes spécifiques et faciliter l'emploi des personnes exposés au risque de pauvreté et à d'exclusion;
- Améliorer l'efficacité énergétique, en particulier dans l'industrie, les transports et les bâtiments;
- Accroître la production d'énergie à partir de sources renouvelables;
- Améliorer la prévention et la gestion des risques, les performances sur les sites Natura 2000 et la biodiversité;
- Pour les régions ultrapériphériques: développer le potentiel endogène et promouvoir la diversification, améliorer l'accessibilité, protéger l'environnement et, en particulier les ressources en eau, améliorer l'intégration des jeunes et des groupes vulnérables sur le marché du travail, améliorer les services à la population, y compris les services sociaux et éducatifs, améliorer la capacité administrative.

Conformément à l'annexe XXII du règlement portant dispositions communes récemment proposé pour la politique de cohésion de l'UE pour l'après-2020, au cours de la période de programmation 2021-2027, la France bénéficiera d'une dotation de plus de 18 milliards d'EUR (prix courants).

## 6. Coopération territoriale européenne<sup>13</sup>

Lors de la période de programmation 2014-2020, la France participe à 23 programmes de coopération territoriale européenne (CTE): neufs programmes transfrontaliers, cinq programmes transnationaux, quatre programmes interrégionaux et cinq programmes destinés aux régions ultrapériphériques françaises. Pour quatorze de ces programmes, des organes de l'administration française exercent le rôle d'autorité de gestion. Le budget total alloué aux 23 programmes au cours de la période 2014-2020 s'élève à 3,021 milliards d'EUR, dont 1,09 milliard d'EUR pour la France.

Parmi les programmes destinés aux régions ultrapériphériques, deux (Saint-Martin et Mayotte) présentent un caractère transfrontalier et trois (Océan Indien, Caraïbes et Amazonie) combinent des éléments de programmes transfrontaliers et de programmes transnationaux plus vastes.

Tableau 7: Allocation de la France au titre de la CTE pour la période 2014-2020

Coopération territoriale européenne 2014-2020 en millions d'euros FEDER			
Coopération transfrontalière	Coopération transnationale	Outre-mer	Coopération interrégionale
1 523	983,9	168,4	514,3

Source: Le portail des Fonds européens

## 7. La Réunion

La Réunion est une île volcanique de l'océan Indien, située à environ 800 kilomètres à l'est de Madagascar. L'île se trouve à plus de 9 000 km de Paris. Elle a une superficie de 2 504 km<sup>2</sup> (comparable à celle du Luxembourg - 2 595 km<sup>2</sup>) et une population de 860 000 habitants<sup>14</sup>. La densité de population est donc de 343,5 habitants par km<sup>2</sup> (contre 105,5 pour la France et 117,5 pour l'Union).

La Réunion compte 210 km de côtes. L'île est constituée de deux massifs volcaniques adjacents, situés dans le sud-ouest de l'océan Indien. Elle culmine à 3 071 m au-dessus du niveau de la mer. Environ 40 % de la superficie de l'île est classée au patrimoine mondial de l'Unesco. La région des pitons, cirques et remparts coïncide avec le cœur du Parc national de La Réunion<sup>15</sup>. Le Piton de la Fournaise (altitude de 2 631 m) est un volcan actif. L'île connaît un climat tropical avec d'importantes variations dues au relief montagneux.

En 1946, La Réunion a obtenu le statut de département d'outre-mer (DOM). Aujourd'hui, c'est une région constituée d'un seul département, disposant d'un conseil départemental et d'un conseil régional. Elle fait partie intégrante de l'Union européenne; sa monnaie est l'euro et elle a le statut de région ultrapériphérique. La Réunion compte sept représentants à l'Assemblée nationale.

L'île est divisée en 24 communes, rassemblées en cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La capitale est Saint-Denis, qui compte 180 000 habitants.

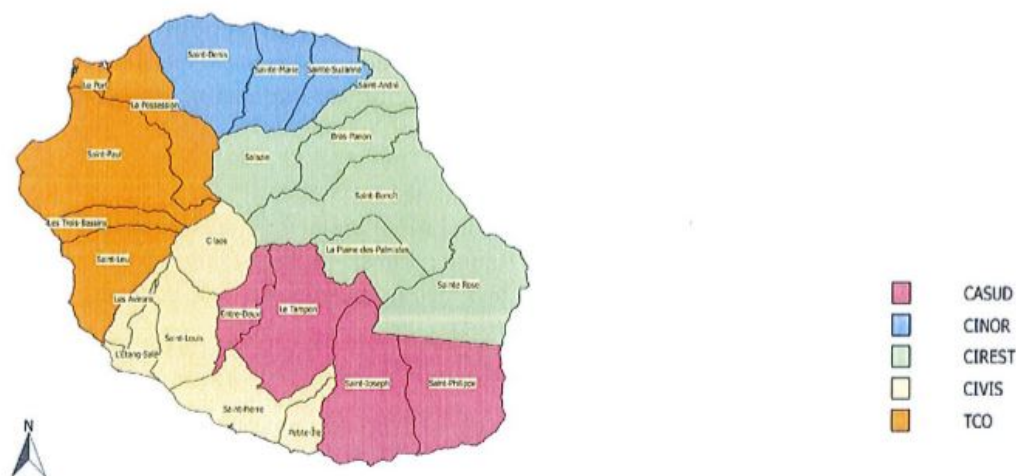
<sup>13</sup> La présente section se base sur la page web «Europe en France: le portail des Fonds européens <http://www.europe-en-france.gouv.fr>

<sup>14</sup> Sources: Données Eurostat pour 2017

<sup>15</sup> Sources: Site web de l'UNESCO

Carte 5: Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

**Carte n°1 : les EPCI à fiscalité propre de La Réunion**



**Source:** Arrêté préfectoral N° 442 SG/DRCTCV-1 du 29 mars 2016 établissant le schéma départemental de coopération intercommunale de La Réunion

L'économie de La Réunion repose sur l'agriculture (principalement la canne à sucre, la viande et le lait), la pêche, le secteur public, le tourisme et un secteur numérique grandissant. L'île dispose d'une université comptant environ 20 000 étudiants. En 2015, le PIB par habitant de La Réunion était d'environ 21 000 EUR, soit quelque 7 000 EUR de moins qu'en France métropolitaine

En 2015, 40 % des habitants de La Réunion vivaient sous le seuil de pauvreté de la France métropolitaine (en France métropolitaine, ce chiffre était de 14 %). Le revenu des habitants de La Réunion est inférieur à celui de toutes les régions de France métropolitaine, et fortement tributaire de l'aide sociale: pour un quart des ménages, les prestations sociales constituent la principale source de revenu, quatre fois plus qu'en France métropolitaine<sup>16</sup>.

La pauvreté est particulièrement élevée dans les petites communautés rurales. À Saint-Philippe, Cilaos, Sainte-Rose et Salazie, plus d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté<sup>17</sup>.

La population de l'île, qui connaît une croissance constante, est relativement jeune et bien formée. Cette croissance est un défi pour le marché de l'emploi, qui est caractérisé par un taux de chômage élevé. En 2017, le taux de chômage atteignait 23 %. Toutefois, la croissance économique, plus élevée qu'en France métropolitaine (3 % par an au cours des trois dernières années), soutient la création d'emplois et le taux de chômage de 23 %, qui constitue déjà une évolution très positive par rapport aux années précédentes (en 2004, le chômage dépassait 32 % et était supérieur à 56 % chez les jeunes<sup>18</sup>), est proche de niveau le plus bas jamais enregistré dans le département (22,4 % en 2016).

Il n'y a pas de changement d'heure sur l'île. Ainsi, en été, les visiteurs doivent ajouter deux heures à l'heure de Bruxelles et, en hiver, trois heures.

<sup>16</sup> Sources: INSEE, Flash n° 138, juin 2018

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Sources: Insee

## 8. Programme opérationnel «La Réunion»<sup>19</sup>

Au cours de la période de programmation 2014-2020, le programme opérationnel «La Réunion» est doté d'une enveloppe budgétaire de 1,94 milliard d'EUR, la contribution financière de l'Union s'élevant à 1,13 milliard d'EUR. Le programme est financé par le FEDER.

Les priorités du programme opérationnel «La Réunion» sont les suivantes:

- accroître la recherche et l'innovation dans les secteurs de la RIS3 (stratégie de spécialisation intelligente);
- renforcer le déploiement des réseaux à très haut débit et l'accès aux TIC dans les PME;
- améliorer le taux de création des PME et leur compétitivité;
- encourager la production d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de l'habitat et des bâtiments du secteur tertiaire;
- améliorer la gestion des risques naturels;
- améliorer la gestion des déchets et de l'eau;
- préserver la biodiversité;
- développer les infrastructures de transport;
- soutenir le développement durable en milieu urbain;
- développer les infrastructures liées à la santé et à l'éducation.

L'autorité de gestion est le Conseil régional de La Réunion.

## 9. Programme opérationnel «Océan Indien»<sup>20</sup>

Au cours de la période de programmation 2014-2020, le programme opérationnel «Océan Indien» est doté d'une enveloppe budgétaire de 74,3 millions d'EUR, la contribution financière de l'Union s'élevant à 63,2 millions d'EUR. Il est axé sur la coopération entre les régions ultrapériphériques que sont La Réunion et Mayotte et douze pays tiers du sud de l'océan Indien (Union des Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Mozambique, Kenya, Inde, Sri Lanka, Maldives et Australie), ainsi que les Terres australes et antarctiques françaises.

Le programme comprend deux volets: le premier volet concerne la coopération transfrontalière entre La Réunion et ses voisins les plus proches, regroupés au sein de la Commission de l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles), et le second est un volet transnational plus large consacré à la coopération entre La Réunion, Mayotte et le groupe de pays et territoires qui constituent les partenaires du programme.

Le programme comporte cinq priorités stratégiques:

- créer un centre de recherche et d'innovation, avec une attention particulière pour la mutualisation des ressources consacrées à la recherche et au développement dans les secteurs de la pharmacopée, des biotechnologies, de l'énergie et du climat;
- renforcer les échanges commerciaux, notamment dans les secteurs agricole et agro-alimentaire, la gestion durable de la pêche et la coopération dans le secteur du tourisme;
- développer les capacités en matière d'adaptation au changement climatique ainsi que de prévention et de gestion des risques, par le renforcement des mesures de protection civile régionales; favoriser la coopération relative aux risques épidémiologiques et infectieux; et prévenir les risques liés aux activités marines (pollution marine et côtière), ainsi que le risque d'attaques de requins, bien réel dans la région;

<sup>19</sup> Sources: DG REGIO

<sup>20</sup> Ibid.

- promouvoir le patrimoine naturel et culturel par des mesures conjointes de conservation de l'environnement et de la biodiversité;
- relever le niveau des compétences en mettant en place une formation de haute qualité (formation initiale, professionnelle et supérieure) et en favorisant la mobilité du personnel et les échanges de personnel.

L'autorité de gestion est le Conseil régional de La Réunion.

## Autres informations

Ce briefing est disponible dans une version résumée sur <http://bit.ly/2Oyvkbe>, avec possibilité de télécharger l'intégralité du texte.

Pour en savoir plus sur les recherches du département thématique pour la commission REGI: <https://research4committees.blog/regi/>

 Follow @PolicyREGI

## Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

**Clause de non-responsabilité et droits d'auteur** Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci. © Union européenne, 2018.

© Les images figurant aux pages 1 et 5 sont utilisées sous licence de Shutterstock.com

Responsable de l'étude: Marek KOLODZIJEJSKI      Assistante éditoriale: Lyna PÄRT

Contact: [Poldep-cohesion@ep.europa.eu](mailto:Poldep-cohesion@ep.europa.eu)

Ce document est disponible sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/supporting-analyses-search.html>